Ville de Genève **QE-1170**
Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 1990 de Mme Alexandra Gobet Winiger, intitulée: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».

TEXTE DE LA QUESTION

A l'image de la législation réglant l'intégration des femmes à la gendarmerie, le Conseil administratif a-t-il ouvert ou envisage-t-il d'ouvrir le SIS aux femmes en commençant, par exemple, par les pompiers volontaires?

Si tel n'est pas le cas, je prie le Conseil administratif d'engager cette réforme en profondeur et de nous en tenir informés.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les postes du Service d'incendie et de secours (SIS) sont ouverts tant aux candidatures masculines que féminines. Le nouveau statut du personnel du SIS a d'ailleurs été entièrement rédigé en langage épicène. Dans les faits, le service compte déjà des sapeuses-sauveteuses et des sapeuses-opératrices. Il ne devrait vraisemblablement plus tarder à compter également des sapeuses-pompières.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *André Hediger*

Le 4 avril 2007.